

SYNDICAT GENERAL

Des salariés du GPMH

Et des Personnels Administratifs et de Maintenance

DU PORT DU HAVRE

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 16 février 2012

Camarades,

Je viens de prendre connaissance de décisions hiérarchiques graves engendrant une violation de l'article L4121-1 du code du travail, et entraînant un manquement grave aux obligations de sécurité incombant à l'employeur ou à son représentant, dans le cadre de travaux réalisés sur la remise en état du mécanisme du Pont de l'Eure.

Nous interpellons d'urgence la présidente du CHSCT ainsi que l'inspection du travail pour faire le point exact de ce dossier et des possibles conséquences en matière de santé pour les salariés exposés.

Cependant et dans l'attente de pouvoir vous fournir de plus amples informations, je vous demande d'exercer votre droit de retrait sur ce chantier et de me prévenir dans ma fonction de Secrétaire du CHSCT si un ordre contraire vous était donné.

Raz le bol de devoir rappeler sans cesse l'existence de représentants du personnels CHSCT, totalement oubliés dans toutes les communications et de tous ces irresponsables qui n'ont décidément rien à faire dans notre établissement.

Le Secrétaire Général

Secrétaire du CHSCT



Laurent Delaporte